



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 10044

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'utilité éventuelle des droits à paiement unique. En effet, les droits à paiement unique ne pourraient-ils pas à l'avenir être utilisés comme des outils de gestion de crise contracycliques, sur le modèle du système optionnel de garantie des revenus qui existe aux Etats-Unis, tout en respectant les règles de l'Organisation mondiale du commerce ? Il souhaiterait connaître sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Le contexte qui existait lors de la mise en place en Europe d'une politique agricole commune a beaucoup évolué. La dernière réforme a instauré des « droits à paiement unique », qui sont des aides directes découplées, c'est-à-dire qui n'ont plus de lien avec le type ou le volume de production des agriculteurs. Les aides découplées sont reçues chaque année par les exploitants, sous réserve du maintien de leurs terres dans de bonnes conditions agro-environnementales. Elles agissent donc déjà comme des « filets de sécurité » pour le revenu des agriculteurs, leur assurant un revenu sous forme d'aides directes, quels que soient les niveaux de récolte et la situation des marchés agricoles. Dans le cadre du bilan de santé de la PAC qui va se conclure sous présidence française, le ministre de l'agriculture et de la pêche demandera à la Commission de mettre en place des outils de gestion des crises sanitaires et alimentaires. Cette proposition constitue la première étape pour préparer des évolutions plus substantielles en 2013.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10044

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6928

Réponse publiée le : 19 février 2008, page 1405